

## **Réforme de la formation des enseignant·es : toujours plus de maltraitance institutionnelle**

La ministre de l'Éducation nationale N. Belloubet affirme devant l'Assemblée nationale le 27 mars 2024, à propos de la formation des enseignant·es (FDE) : “L'INSPÉ fait partie des arbitrages qui seront rendus. Il n'est pas question de procéder à leur suppression de cette manière-là. Évidemment nous (nous) appuierons sur les compétences des INSPÉ même si nous travaillons avec eux sur les évolutions que nous souhaitons apporter à la formation”. Que faut-il comprendre ? Si l'on entend dans ce propos que les INSPÉ ne seraient pas supprimés, la précision “de cette manière-là” laisse perplexe. Tout comme l'affirmation que le MEN travaille avec les INSPÉ. Vraiment ? Lors de quelles concertations ? Par ailleurs les INSPÉ ne sont-ils plus des composantes universitaires sous la tutelle du MESR ?

A six mois de la prochaine rentrée, et un an seulement après la mise en œuvre des derniers éléments de la précédente “réforme”, imposée malgré l'opposition unanime des organisations syndicales qui l'ont critiquée à juste titre, aucune concertation n'a eu lieu. Dans ce contexte, le projet de “réforme” de la formation des enseignant·es prévu par le document de travail ministériel qui circule depuis quelques jours (“Les Écoles Normales du XXIe siècle”) ajoute une strate supplémentaire à la maltraitance institutionnelle subie par les personnels des INSPÉ depuis de trop nombreuses années.

Les pseudo-annonces, les documents qui fuient, l'absence totale de concertation produisent des effets délétères sur les personnels engagés dans la FDE, à l'université et tout particulièrement au sein des INSPÉ. La démarche et son résultat sont extrêmement violents pour ces personnels, qui doivent faire face à

- une ignorance totale et délibérée de leur point de vue et de leur expertise dans l'élaboration d'un projet largement abouti, auquel ils n'ont eu accès que par des voies détournées ;
- la possibilité de ne pas être “choisi.es” par la nouvelle co-tutelle MEN-MESR pour intervenir dans la future formation des enseignant·es et les ENSP alors même qu'ils et elles sont actuellement engagé·es dans la formation et ont été recruté·es selon les normes universitaires ;

- une défiance de principe à leur égard : ils et elles ne sont pas dignes de concevoir les maquettes de formation qu'ils et elles devront pourtant mettre en œuvre (s'ils sont “choisis”) : elles leur seront imposées, sous le contrôle qui plus est de l'IGESR.

Comme si tout cela ne suffisait pas, les délais envisagés pour la mise en œuvre du projet gouvernemental sont complètement irréalistes : il faudrait par exemple, dès la rentrée, mettre en place des modules de préparation aux concours dans les licences alors même que les programmes des concours seraient publiés au mieux au mois de mai, que les universités n'ont pas prévu de les financer et que personne n'est en mesure de dire ce qu'il adviendra des étudiant·es qui échoueraient aux concours 2025.

La F3SCT de l'université de Bourgogne dénonce cette situation indigne : sur le qui-vive, dans la plus grande incertitude quant à leur avenir, les collègues ne savent même pas s'ils et elles continueront à former les enseignant·es à la rentrée, au moment même où les services sont constitués... Nier leur expertise revient à fouler au pied leur engagement. Leur tutelle va-t-elle prendre le risque de renoncer aux principes qui guident l'Université et aux valeurs de la liberté académique qu'elle est censée garantir ?

Face à ce qui s'apparente à un véritable plan social, quelles sont les garanties d'emploi pour tous les personnels actuellement rémunérés par l'université de Bourgogne : Enseignant.es chercheur.es, PRAG, PRCE, PREC, temps partagés, ATER, BIATSS fonctionnaires et contractuels CDD et CDI ?